Ville de Genève
Conseil municipal

QE-728

Réponse du Conseil administratif du 13 décembre 2023 à la question écrite du 4 octobre 2023 de Mme Yasmine Menétrey: «Comment vérifiez-vous les barrières de la ville de Genève?»

TEXTE DE LA QUESTION

Au vu du mauvais état de certaines barrières en ville de Genève, j'aimerais savoir comment vous les vérifiez.

Des barrières risquent de tomber dans le cas où une personne s'y appuierait trop fort, comme c'est le cas pour la barrière de l'arrêt de bus Place de Neuve.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif tient à préciser que l'entretien des barrières de sécurité sur le domaine public de la Ville de Genève est une compétence du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM). Pour ce qui est des clôtures, des grillages, des portails, situés sur le domaine privé mais également sur le domaine public communal de la Ville de Genève (écoles, parcs, centres sportifs, etc.), la gestion en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre est répartie entre les services de l'AGCM, des espaces verts (SEVE), et de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), et les services gestionnaires de chaque site pour ce qui concerne la maintenance, l'entretien et le nettoiement. Ainsi, chaque service est chargé d'assurer les missions qui lui incombent.

Concernant le domaine public, l'inspection des barrières est effectuée par l'intermédiaire de visites de terrain par une équipe d'inspecteurs techniques de l'AGCM, responsables de l'inspection du domaine public communal. Il est à noter que d'autres services intervenant régulièrement sur l'espace public tels que le Service logistique et manifestations (LOM), le Service de la police municipale (SPM), le Service de l'espace public (SEP) signalent régulièrement les défauts constatés.

Pour le cas de la barrière, située à la rue de la Croix-Rouge, plus précisément derrière l'arrêt des bus N° 3 et 5 en direction du Grand-Saconnex et de Genève-Aéroport, le Conseil administratif informe que la barrière a été sécurisée fin octobre et ne comporte plus de danger immédiat. Des travaux définitifs de remise en état auront lieu au printemps 2024.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative: *Frédérique Perler*